



CSE Extraordinaire se tenant sur Skype le 18/05/2020

Déclaration des membres de la CGT et la CGT-FO



portant sur : **l'Information relative à la reprise d'activité post-confinement sur les sites de la DSI en vue d'une consultation à la demande du Secrétaire du CSE**

Bien qu'ils constatent que la Direction prenne la mesure de la situation de la crise sanitaire, les membres CSE de la CGT et de la CGT-FO observent qu'ils ne disposent pas, et ce malgré les nombreuses relances, des éléments nécessaires à la consultation, notamment :

- le nombre d'agents autorisés à revenir sur site selon les surfaces des locaux occupés, la liste des retours et leur échelonnement selon le planning de reprise.
- les objectifs de retour sur sites sur le mois de juin, pour la SI notamment
- le plafond maximum par site/locaux et le nombre de salariés souhaitant revenir sur site
- et les réponses exhaustives au rapport de l'expertise (Page 14) :
 - o *Effet du télétravail (à venir)*
 - o *Inquiétude relative au virus*
 - o *Effets de surcharge ou sous-charge de l'activité*
 - o *Risques psycho-sociaux (RPS)*
 - o *Une visibilité du planning avec les instances qui manque de précision*
 - o *Le schéma de procédure en cas de suspicion à construire*
 - o *La participation des instances dans la construction du PRA*
 - o *Les organisations à venir (rotation notamment) restant à définir*
 - o *Le temps de préparation alloué d'une semaine paraissant ambitieux (p4)*
 - o *Les DUERP et Papripact n'étant pas encore actualisés, points clés de la prévention dynamique*
 - o *Aucun dispositif traitant des risques collatéraux*

Concernant la réouverture ou non des sites et des critères associés, les élus et membres du CSE ainsi que l'expert ne disposent toujours pas des comptes rendus des COMOP et des décisions (GO/NO GO) prises par la Direction, alors qu'ils les ont plusieurs fois demandés.

Les élus du CSE n'ont aucune visibilité sur les sites et de manière complète.

Nous soulignons que la richesse du dialogue social ne se mesure pas uniquement en nombre de réunions mais aussi et surtout à la qualité, aux éléments et aux réponses que doit fournir la Direction aux membres du CSE.

Suite au rapport de l'expertise, vous ne fournissez toujours pas au CSE les éléments demandés page 14.

Vous indiquez que le fonctionnement social manque de fluidité mais c'est de la responsabilité de la Direction de communiquer l'ensemble des éléments au CSE.

En effet, force est de constater que nous ne disposons pas des DUERP pour le confinement des salariés, et qu'à ce jour, nous ne disposons pas des DUERP pour le retour sur les sites.

À ce jour, nous remarquons que les représentants du personnel, ou à défaut, les salariés soumis à un risque, ne peuvent pas consulter les DUERP de leur site avant le retour sur celui-ci : c'est un manquement que nous constatons.

De plus, la Direction a annoncé que le retour sur sites serait sur la base du volontariat, alors qu'elle annonçait en séance que pour la mise en production de la version réglementaire (SI1), elle demanderait à certains salariés de revenir obligatoirement sur site, sous peine de sanction en cas de refus.

Nous rappelons à la Direction que nos activités DSI ont été réalisées en télétravail, presque en totalité, depuis le début du confinement, ce qui démontre qu'il n'y a pas d'urgence ou d'impératif à retourner sur sites pour la SI1.

De plus, certains sites ont autorisé le retour de personnel extérieur ce 18 mai, alors que le CSE n'a pas rendu son avis.

Nous faisons remarquer que les élus du CSE ont demandé à la Direction de décaler le recueil d'avis en fin d'après-midi pour lui permettre de fournir les éléments manquants. La Direction a refusé.

En conséquence, en l'absence de ces informations indispensables pour émettre un avis circonstancié, les élus CGT et CGT-FO du CSE ont exprimé un vote défavorable.